



Procès-Verbal

Commission de suivi des Championnats Jeunes

REUNION du LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

à 14h30 au siège de la LAuRAFoot

Présents : MM. A. MEYER, P. BELISSANT, Y. BEGON, P. AUBERT, Y. GADEN, P. PEZAIRE, R. SEUX

Excusés : MM. P. AMADUBLE, M. GODIGNON, B. COURRIER, J-P. DEFOUR, C. BOULOGNE, L. MAZZOLENI, J. MALIN.

Absents : MM. J-M. BAULMONT, C VALENTINO.

En ouverture, Arsène indique que la Commission de suivi des championnats de jeunes a été renouvelée par le Conseil de Ligue du 12 juillet 2019.

Cette première réunion de la saison est certes placée un peu tôt dans la saison mais il fallait profiter du Conseil de Ligue programmé le même jour afin de limiter les déplacements.

Arsène ouvre l'ordre du jour pour faire un point sur tout ce qui s'est passé entre le 1^{er} juin et le 31 juillet concernant la mise en place définitive de la réforme.

1 – MISE EN PLACE DE LA REFORME

- **En U15/U14 :**

Quelques rares clubs n'ayant pas voulu accéder au niveau R1 B, ont été remis en R2 et remplacés par les clubs qui suivaient hiérarchiquement ;

Un repêchage a été possible en R2 ce qui a permis à VALLIS AUREA de rester à ce niveau, ce qui est une bonne chose.

- **En U16 :**

Plusieurs repêchages ont pu être possibles grâce au changement de stratégie de certains clubs qui ont retiré des équipes (SAINT ETIENNE, VILLEFRANCHE, etc...). Ceci nous a permis de régler les cas épineux de clubs lésés dans l'ex-LRAF, clubs qui avaient pu accéder il y a un an au championnat U15 et qui maintenant ne pouvaient plus accéder en U16 (sauf par une éventuelle équipe réserve !). Tous les cas ont pu être réglés, non sans difficulté...

Il reste une seule poule à 11 côté ex-LRAF dans laquelle nous avons été contraints de garder une place au club d'AIX LES BAINS qui contestait son éviction de ce championnat par la Commission Régionale de Discipline. Après la décision de la Commission Fédérale d'Appel qui a confirmé notre décision, il était délicat voire impossible de repêcher une équipe.

- **En U18 :**

Dès le départ et après accord du Conseil de Ligue, une poule supplémentaire a été créée pour satisfaire tous les clubs lésés par la réforme. Les équipes ainsi intégrées l'ont toutes été sur des critères exclusivement sportifs.

Quelques retardataires ont été mis en liste d'attente avant de trouver une solution.

L'ex-Auvergne étant en conflit sur le nombre d'équipes, nous avons été obligés d'intégrer le club de SAINT FLOUR très tardivement et de constituer une poule de 14. Ayant de ce fait une place disponible, le dernier club en liste d'attente en l'occurrence le F.C. VILLEFRANCHE (2) a pu être satisfait.

La Commission confie à Patrick BELISSANT le soin d'établir le tableau des montées et descentes car avec une poule de 14 et 4 poules de 12, nous nous devons d'être le plus précis possible. L'objectif est de faire valider ce tableau par le prochain bureau plénier et de le publier dans le P.V. qui suit avec envoi par mail aux clubs concernés.

Enfin, comme l'indique Arsène dans le point 6 des suggestions de réforme validées par le Bureau Plénier du 06 mai 2019, il était admis que les Districts de plus de 20 000 licenciés aient un championnat constitué de U15, U17 et U20, ce pour travailler efficacement par génération d'âge. A ce propos, Gérard BOUAT suggère que les Districts concernés soient dans l'obligation d'appliquer cette règle et qu'un texte soit présenté à la prochaine A.G. de la Ligue.

- **En 20 :**

Le sondage de l'hiver dernier laissait prévoir l'inscription de 44 à 48 équipes. Au final, 45 équipes se sont inscrites, ce qui a permis de créer une poule R1 de 12 équipes et 3 poules de R2 de 11 équipes chacune. La seule déception est de constater l'absence d'équipe de l'ex-Auvergne alors que 3 étaient candidates en JANVIER.

Le niveau R1 a été défini comme suit :

11 clubs U18 R1 ont inscrit une équipe en U20. A ces 11 équipes, le meilleur club U18 R2 candidat a été rajouté en l'occurrence il s'agit d'AIN SUD FOOT.

Les autres équipes ont été inscrites en R2.

La solution de créer 2 poules de R1 n'a pas été retenue car nous n'avons que 11 candidats en R1 et de surcroit l'engagement de 45 équipes ne permettait pas la constitution de cette pyramide qui aurait été déséquilibrée.

2 – REACTIONS DES CLUBS ET DISTRICTS

Globalement d'après les représentants des Districts la réforme a été bien admise et bien « digérée ». Il faut toutefois être attentif car les clubs se plaignent des budgets de déplacement et de la nécessité d'avoir des éducateurs supplémentaires (notamment en U20).

Arsène rappelle une nouvelle fois la double suggestion du groupe de travail qui propose pour tous les Districts de plus de 20 000 licenciés d'avoir un championnat U15 / U17 / U20 et de proposer à la montée le 1^{er} U15 D1 qui pourra accéder simultanément en U16 R2 et U15 R2. Sur ce dernier point, certains districts proposent que le 1^{er} U15 D1 monte en U16 R2 et le 2^{ème} en U15 R2. Cela est illogique et bloque ensuite le club qui est en U15 R2 et aura beaucoup de difficultés pour rejoindre la Ligue en U16...

Roland SEUX indique qu'en U16 R1 5 équipes réserves figurent dans une poule contre 3 dans l'autre et que par conséquent nous risquons si ces équipes terminent aux 3 premières places de ne pas avoir de montées en NATIONAL... Un point sur ces deux poules sera fait en janvier.

Yannick GADEN signale que du côté ex-AUVERGNE un texte existait interdisant à un joueur U17 d'évoluer en SENIORS (à l'exception du niveau D1). Malheureusement, la Commission d'Appel par un jugement à casser ce texte, ce qui a eu pour conséquence la perte de plusieurs équipes U17 dans le CANTAL.

D'autre part, l'ex-AUVERGNE et d'autres Districts ex-LRAF n'organisent pas de championnat U17 ou U16 ce qui bloque les remontées en U18 et surtout ne permet pratiquement pas de « lancer » des équipes en U20.

La Commission suggère de conserver UNE montée par DISTRICT à l'exception du DLR (qui a 2 montées). Dans les Districts plus petits, nous pourrions ainsi accepter de prendre l'équipe qui descend de U18 R2 en U20 R2 par exemple. En clair, la possibilité serait donnée à un district de présenter un candidat sur des bases exclusivement sportives.

D'autre part, il est prévu de réaliser un sondage en janvier sur le championnat U18 R2 afin d'analyser les situations de chaque club.

3 – AMENAGEMENTS DIVERS

La Commission Sportive représentée par Patrick BELISSANT rappelle que les horaires FACILITY sont un système faisant l'unanimité mais que les clubs ne l'utilisent pas assez. Un rappel sera fait dans les prochains PV à cet effet.

Arsène MEYER a organisé dans son District une réunion avec les clubs qui jouent en U15 et U14 R1. Prévue pour une durée de 40 minutes, cette réunion a pris 1h30. Les clubs suggèrent de conserver l'idée de déplacement le même jour pour les U15 et U14 car, dans l'esprit, il est intéressant pour les éducateurs de voir jouer les deux équipes pour suivre le travail par génération d'âge. Ceci dit, plusieurs cas se sont présentés où les clubs s'étaient mis d'accord pour jouer le samedi en U15 et le dimanche en U14 ou inversement. Les premières demandes ont été refusées mais il faut bien admettre que nous devrions laisser les clubs s'organiser d'autant plus s'il y a un accord écrit entre eux. Le groupe de suivi décide donc de donner son feu vert à toute demande portée par écrit par les deux clubs et ce avec effet immédiat.

D'autre part, si un club descend de U15 R1 B vers les U15 R2, il n'aura plus d'équipe en U14, ce qui d'après les dirigeants de clubs peut poser un problème.

Après analyse, la Commission constate que ce sont des cas à la marge et que si l'équipe U14 descend ce sera au district concerné de voir où il intégrera cette équipe.

4 – CRITERIUM U13

Roland SEUX communique un point sur le retour du questionnaire adressé aux clubs (45)

- **A la question : que proposez-vous comme formule ?**

Pratique à 11 : 4 clubs

2^{ème} phase régionale : 10 clubs

1 championnat 3 clubs

Pas de phase régionale : 2 clubs

Pas de réponse : 25 clubs

Sur ce point, les clubs ex-auvergnats qui avaient déjà une phase régionale ont répondu pour la plupart « pas de réponse ».

- **Acceptez-vous de vous déplacer au-delà de votre département ?**

OUI 43 clubs

NON 2 clubs

- **Distances acceptées ?**

Jusqu'à 50 km. 1 club

De 50 à 100 km. 24 clubs

De 100 à 150 km. 18 clubs

Au-delà de 150 km. 2 clubs

- **Quelle formule préférez-vous ?**

Match sec 36 clubs

2 plateaux (4 matchs secs) 2 clubs

Tout en plateaux 7 clubs

En conclusion les clubs sont OK pour sortir de leur district sans dépasser entre 100 et 150 km. sous une forme de matchs secs. Ce qui semble aller dans le sens de la proposition de la Commission.

Il est rappelé que le Conseil de Ligue a validé 4 obligations pour pouvoir intégrer ce critérium tout en sachant que les Districts peuvent individuellement rajouter d'autres critères, à savoir :

- Ok pour les groupements de clubs mais pas les ententes
- Pas de procédures disciplinaires en cours
- Evoluer dans la première phase en D1
- Validation obligatoire par le Comité Directeur du District.

A priori, il est raisonnable d'envisager à avoir 64 équipes réparties en 8 poules de 8 avec 6 matchs secs tirés au sort et pas de classement. Le District Drôme-Ardèche ayant sollicité l'obtention d'un club supplémentaire, celui-ci pourrait être intégré dans une poule.

6 dates ont été bloquées au calendrier sportif de la saison 2019-2020 pour ce critérium.

A 16h15 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Arsène MEYER